

Eau polluée à Beggen – déi Lénk Stad persiste

Conclusions suite aux réponses du Ministère de l'Environnement et de la Ville de Luxembourg

Dès le mois d'octobre dernier, déi Lénk Stad avait attiré l'attention de la Ministre de l'Environnement et de la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg sur la pollution aux métaux lourds d'un chantier situé à Beggen à proximité immédiate de l'ancienne décharge de la « Continental Alloys » (CASA), ainsi que sur le risque de migration de ces métaux lourds par le chemin des eaux de surface et souterraines en direction des fonds fluviaux de l'Alzette. déi Lénk Stad avait appuyé ses affirmations sur des résultats d'analyse des eaux de fouille dudit chantier, dont notamment la teneur en molybdène dépassait 160 fois les normes oEL pertinentes pour un rejet dans les eaux de surface. déi Lénk Stad avait réalisé ces analyses à ses propres frais. Faute de réaction effective de la part du Ministère de l'Environnement et de la Ville, une question parlementaire fut adressée à la Ministre de l'Environnement et une question communale à la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Voici les informations et conclusions que déi Lénk Stad tire des réponses à ces questions :

- D'après le Ministère et la Ville, les eaux de percolation polluées de l'ancienne décharge sont recueillies dans un réservoir souterrain et évacuées par camion-citerne vers une installation de traitement appartenant à Arcelor-Mittal, sur le site de l'ancienne usine. L'ancienne décharge reste donc une bombe à retardement et elle devra être assainie – suivant le principe pollueur-payeur! Cela d'autant plus qu'une partie de la pollution passe à travers les mailles du filet et se retrouve particulièrement dans les eaux de fouille du chantier de la rue de Beggen.
- Au sujet de ce chantier, la Ville de Luxembourg continue de renvoyer la balle au Ministère de l'Environnement, ce qui est inadmissible. Par contre, la Ville n'a pas manqué de nous transmettre les résultats alarmants de l'analyse des eaux de fouille du chantier, effectuée en date du 09/12/2020 par le promoteur et qu'elle a obtenus de la part de celui-ci. La teneur en molybdène y dépasse même celle de l'analyse effectuée par déi Lénk Stad. Faut-il rappeler que le promoteur avait fait déclarer lors d'une émission sur RTL-Télévision en date du 18 janvier 2021 que les analyses de sol faites par des laboratoires agréés indiqueraient « *que nous sommes ici totalement dans les seuils admissibles au Luxembourg* » ? Il s'était bien gardé d'évoquer les résultats de l'analyse des eaux de fouille!
- Dans sa réponse, le Ministère de l'Environnement ne commente pas les résultats d'analyse des eaux de fouille fournis par déi Lénk Stad, en arguant qu'il lui est « *impossible de les interpréter de manière scientifique* ». Il admet pourtant que les échantillons prélevés par l'Administration de gestion de l'eau « *ne respectent pas les critères de rejet généralement appliqués* » et que « *les paramètres dépassent les normes pour un rejet dans les eaux de surface* ». C'est peu dire, si l'on considère l'envergure des dépassements qui résultent des analyses de déi Lénk et de celles du promoteur. Alors que le Ministère ne publie pas ses propres résultats d'analyse, qui sont très probablement du même ordre de grandeur, nous nous demandons, quel est le sens de ce jeu de cache cache et de ce manque de transparence.
- En raison de la pollution élevée des eaux de fouille du chantier, le Ministère de l'Environnement a imposé la réalisation d'un cuvelage étanche du sous-sol de l'immeuble y construit. C'est une mesure de protection nécessaire qui ne fait que confirmer nos allégations et que nous saluons bien entendu. Le Ministère exclut en revanche une fermeture du chantier, puisque les eaux de fouille ne sont pas déversées dans la canalisation. Pour cette raison, « *une pollution potentielle du cours d'eau ou une charge trop importante pour la station d'épuration par les substances détectées peut être exclue et l'autorisation sur base de la loi relative à l'eau est respectée* ». Ainsi donc « *il n'existe pas de base légale pour un arrêt de chantier* ».

- Le Ministère de l'Environnement et la Ville assurent que les eaux du chantier de la rue de Beggen, tout comme les eaux de percolation de l'ancienne décharge CASA, sont traitées avant d'être rejetées dans la canalisation et dans l'Alzette et que les métaux lourds dont elles étaient chargées ne se retrouvent pas dans les boues de la station d'épuration de Beggen. C'est une bonne nouvelle! Le Ministère n'exclut pas pour autant la présence de métaux lourds dans l'Alzette. Il renvoie aux « 220.000 équivalents habitant en provenance de zones d'habitation mais également de zones d'activités », qui « apportent évidemment une certaine charge polluante ». Et il ajoute : « Le traitement permet d'en éliminer la large majorité mais un certain rejet persiste ».
- Quant aux sédiments des terrains en bordure de l'Alzette, le Ministère répond qu'ils ne sont « pas analysés ». La Ville de Luxembourg répond comme suit à notre question, si le Nouveau quartier « Stellwiss » figurant dans son PAG, qui est situé aux abords de l'Alzette entre le pont de la rue de la Cimenterie et le pont de la rue Cyprien Merjai, peut être touché par les eaux polluées de l'ancienne décharge : « Cette question ne relève pas de la compétence de la Ville, mais éventuellement de l'Administration de l'Environnement ». Nouveau renvoi de la balle donc – inadmissible - au sujet d'une question pourtant essentielle pour la Ville! La pollution des eaux de fouille du chantier de la rue de Beggen montre en effet que les eaux provenant de l'ancienne décharge CASA ne sont pas toutes recueillies dans les réservoirs dont le contenu est évacué vers l'installation de traitement sur le site de l'ancienne usine. Il résulte déjà des conclusions du rapport final de 2013, établi par Luxcontrol en rapport avec l'ancienne décharge CASA, qu'un « tracé préférentiel de migration [des métaux lourds] se trouve dans l'aire du forage F3 ». Or l'aire F3 est localisée à proximité immédiate dudit chantier. Les fortes concentrations trouvées dans les eaux de fouille du chantier sont la preuve tangible qu'une partie des eaux chargées de métaux lourds de l'ancienne décharge coulent continuellement en direction des fonds alluviaux de l'Alzette. Il s'impose par conséquent que l'Administration de l'Environnement et la Ville coopèrent pour analyser les sédiments de ces fonds avant tout PAP sur ces terrains.

Luxembourg, le 26 mai 2021

Communiqué par déi Lénk Stad